

abbenzell [-Ausserrhoden] zue ziechen anmassen, sonder der Solicitant bey seinem gesichtigen Rechten der reconvention beschützt und das gepüerende Jus dicendi in dem casu bey Meinem hochg. Herrn Nachparen handen behalten werde. Darum dan Nachparliche Ersuchung thue und demnach hiemit die gewüsse versicherung gebe, das dessen Ehrenperson in besonderer estime halt und mir alzeit angelegen seyn lassen werde, das Jenige zu operiren, was zu fermerer unterhaltung beyderseits anständiger Nachparschaft gedeylich seyn mag".

1) s. AH 1/77, 103

Kopie - AH 44, 225-226

117

[1669 ca. Oktober 28.]¹

A

SCHREIBEN DES [SAV. AMBASSADOREN BENOIT II CIZE, BARON] DE GRESY, AN DEN "CONSEILLER ET SECRETAIRE D'ESTAT, ET DES FINANCES", [JEAN-LOUIS] CAULY

"De tout temps la famille de Zurloben, du Canton de Zug a eu une partiale affection au Service della Couronne de Savoye, et dans les trois ... [ambassades - nämlich von 1649 bis 1651, 1656 und ab 1666] que i'ay faite apres du Corps Helvetique, ils m'en ont donnés des marques tres avantageuses, et de l'amitie, et estime particuliere qu'ils ont pour ma personne, ce qui m'a obligé de ... [porter?] mes tres humble Supplication [devant] S.A.R. [K a r l E m a n u e l II.] d'agreer que Je peüs luy envoyé le fils [B e a t K a s p a r Zurloben] de monsieur le Chevalier et Statthalte [B e a t J a k o b I.] Zurloben, et qu'il plût luy accorde un employ dans ses troupe, attendant que l'on mette sur pied la Compagnie Suisse qu'elle luy a porrillement ottroïée a mes Supplications, ce qu'elle m'a accordés Surquoy ledit monsieur Zurloben S'est resolu de partir Pour Turin, et m'ayant invité de le re-commande a mes amis, J'ay creü monsieur de vous devoir prie de le Considre comme un des meilleurs que J'aye en ces Pais, et Particulierement monsieur le Chevalier son Pere qui n'oublie rien pour m'ayde dans mes negotiations [- eben ging es um die Verhinderung der Beschirmung Genfs und der Waadt durch die kath. Orte -], non Seulement dans le Canton de Zug, mais encor dans les autres, il à des Amis, ainsy Je vous prie monsieur de le vouloir favorisce de vostre amitie, et de vous Conseils, Pour l'ayde à se bien Conduire dans nostre Cour

Affin qu'il S'y Puisse acquerir l'amitie de tous et Je vous Seray fort obligé monsieur des favors que vous luy feréz, et Comme il manquera pas de les faire Scavoir ... a mons. le Chevalier Son Pere, cela me seroit d'autant Plus avantageux. qui est ce que J'ay Creu de vous devoir escrire par ledit mons. Zurloben en vous asseurant ...".

1) Datum anhand von AH 44/118 erschlossen.

Kopie, in franz. Sprache - AH 44, 227^x

118

1669 Oktober 28., Luzern

A

SCHREIBEN DES [SAV. AMBASSADOREN BENOIT II CIZE, BARON] DE GRESY,
[AN HERZOG KARL EMANUEL II.]

"Ayant informé mons. Le Chevalier [B e a t J a k o b I.] Zur Louben des graces que V.A.R. m'avoit accordée pour mons. son fils [B e a t K a s p a r Zurloben] scavoir de luy faire remettre Soixante pistoles l'année ou de luy donner un employ dans ses troupes attendent que l'on puisse mettre Sur pied la compagnie que V.A.R. a eu la bonté de luy accorder [il a]¹ tesmoigné une ... obligation tres grande pour les bontés ...¹ de V.A.R. et que l'employe dans ses troupes e[s]t bien ce qu'il souhaite le plus et son fils aussi plus-tost que les soixante pistoles car n'ayant point de passion plus forts que celle de se rendre bien capable de servir V.A.R. ce luy en sera la un veritable moyen, ainsi le dit ... Chevalier Zur Louben a prit resolution de faire partir son fils pour avoir L'honneur de faire la reverence a V.A.R. et luy rendre tres humbles graces pour celle qu'elle a la bonté de leurs faire i'ay veu de ...¹ confirmer a V.A.R. que le Pere, le fils et toute la famille luy sont tres passionnés serviteurs et m'asseurants d'en vouloir donner des continuelles marques dans toutes les occasions du service de V.A.R. et de sa couronne pour se conserver les graces qu'elle leurs fait, ie les ay prié de n'en point parler en ces Pays, pour eviter les consequences que d'autres pouroient tirer de semblable bonté".

1) Text zerstört

Kopie, in franz. Sprache - AH 44, 227^v